



MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 26-01

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Antoine Marcil, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Longue-Rive, QUE :

Le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive au cours de sa séance ordinaire du 12 février 2026 a adopté le règlement numéro 26-01 portant le titre :

RÈGLEMENT 26-01 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES ET DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2026, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-01

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier, situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive, aux jours et heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. Présentation d'un avis de motion le 11 décembre 2025
2. Présentation d'un projet de règlement le 29 janvier 2026
3. Adoption d'un règlement le 12 février 2026
4. Avis de promulgation le 18 février 2026

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.

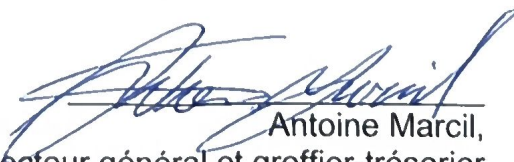
DONNÉ À Longue-Rive, ce 18^e jour de FÉVRIER 2026.


Antoine Marcil,
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je, soussigné, Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h 00 et 16 h 30 le 18^e jour de février 2026 à l'Hôtel de ville, au bureau de poste sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À LONGUE-RIVE, CE 18^E JOUR DE FÉVRIER 2026.


Antoine Marcil,
Directeur général et greffier-trésorier